

MB/PA

N°2023-128

OBJET

**RÉHABILITATION
DU CINÉMA DE ST
LARY – DEMANDE
DE SUBVENTION**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 11
+ 2 procurations

Votes pour : 13
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la
Mairie : le 16 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2023

PRÉSENTS : André MIR, Jacques SALAT, Aline NARS, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

ABSENTS/EXCUSÉS : Philippe AIZIER (procuration à A. MIR) René DARAN (procuration à J. SALAT), Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christophe BOURREC

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Christophe BOURREC** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation du cinéma Le Lary.

Le coût prévisionnel des travaux est de 1 630 642.46 € HT soit 1 956 770.95 € TTC.

Afin de réaliser cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter des partenaires financeurs les subventions les plus élevée possibles.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

| | |
|--------------------------------|------------------------|
| COÛT | 1 630 642.46 € HT |
| UE (FEDER) | 509 322 (31.23 %) |
| ETAT (DETR-DSIL-FNADT) | 150 000 € (9.20 %) |
| CNC | 207 685 € (12.74%) |
| Dont aide sélective | 160 000 € |
| Dont droits acquis | 7 485 € |
| Dont Avance sur droits majorés | 40 200 € |
| Conseil Régional | 174 443 € (10.70 %) |
| Département | 100 000 € (6.13 %) |
| Autofinancement | 489 192,46 € (30.00 %) |

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte les propositions de Monsieur le Maire
- Sollicite des partenaires financeurs les subventions les plus élevée possibles, Les crédits seront prévus aux Budgets Primitifs 2023 et 2024
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et lui donne tout pouvoir pour signer au nom de la commune toutes les pièces de ce dossier

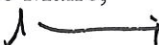
Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulain, le 15 Novembre 2023

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20231115-DEL-2023-128-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

Le Maire,

André MIR

